

Pareillement, un homme qui fait la coupe du bois ne pourra le faire sur la réserve. Il doit se rendre ailleurs. Il doit aller sur des terres de la Couronne pour se livrer à son occupation. C'est ce qu'il doit faire.

M. MCQUILLAN: Révérend Kelly, n'est-il pas vrai qu'en Colombie-Britannique, surtout dans les régions côtières, l'emplacement de la réserve n'est pas choisi dans l'intention que les Indiens puissent gagner là leur vie? On le choisit parce que c'est un endroit stratégique, situé tout près des lieux de pêche, des bancs de coques, et le reste.

Le révérend KELLY: C'est exact.

M. MCQUILLAN: Serait-ce le moment de demander la ventilation des prêts par province? Ces renseignements pourraient peut-être nous être donnés plus tard. Est-ce qu'on les trouve dans le rapport?

Le PRÉSIDENT CONJOINT (M. Dorion): Vous les trouverez à la page 20 du Sommaire de l'activité.

M. BALDWIN: Pendant que vous faites des recherches à ce sujet, permettez-moi de dire que la portée de l'article 69 semble être assez vaste pour que des prêts soient consentis même en dehors de la réserve. Tout dépend de l'interprétation que donnent à l'article les fonctionnaires du ministère et des règlements qui pourraient être institués en vertu du paragraphe 2. L'article 69 est mentionné dans le mémoire et il semble de portée assez vaste pour pouvoir s'appliquer en dehors de la réserve. Je suppose qu'il s'agit là d'une question d'administration pour le ministère, à savoir si des prêts peuvent être consentis pour certains projets en dehors de la réserve ou si les règlements les interdisent.

M. MCQUILLAN: Le rapport de la page 20 du Sommaire de l'activité ne donne pas les renseignements que je voulais avoir au sujet de la caisse renouvelable. Je désire obtenir la ventilation par province, pas tout de suite, mais à une date ultérieure. Ce rapport n'indique que le total des prêts consentis au Canada.

Le PRÉSIDENT CONJOINT (M. Dorion): Le directeur nous fournira les renseignements plus tard.

M. MCQUILLAN: La ventilation sera des plus complètes, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT CONJOINT (M. Dorion): Oui. Avez-vous d'autres questions à poser à ce sujet? Je crois que le sénateur MacDonald en a une.

Le sénateur MACDONALD: En effet. Je crois que nous sommes au bas de la page 2. Cela m'intéresse. Si je ne m'abuse, le révérend Kelly a déjà mentionné quelque chose à ce sujet.

Il devient de plus en plus difficile de gagner sa vie dans les réserves indiennes. La situation économique de l'Indien doit s'améliorer. Il faut lui apprendre la valeur d'une formation méthodique dans les vastes domaines du travail et de l'éducation.

Avez-vous déjà discuté de cette partie ou avez-vous des observations à ajouter?

Le révérend KELLY: Il y a tant de choses que nous avons dites et qui sont mêlées à cette question. Le traditionnel mode de vie des Indiens devient chose du passé. Ils doivent maintenant aller dans le monde et être aussi préparés que tout autre ouvrier d'aujourd'hui. Non seulement doivent-ils être des ouvriers, mais encore des ouvriers spécialisés. Or c'est à cela que nous pensons. Ils doivent recevoir une meilleure instruction. Ils doivent avoir au moins terminé leurs études secondaires; cela est devenu une nécessité. De plus, ils doivent posséder une formation professionnelle et technique.

Le sénateur MACDONALD: Révérend Kelly, y a-t-il, eu, à venir jusqu'à maintenant, des empêchements à cela?

Le révérend KELLY: Pardon?